



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 803-23

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le premier projet du règlement suivant :

👉 **Règlement 803-23** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de modifier les normes concernant les résidences de tourisme*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 13 mars 2023**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le premier projet de règlement 803-23 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 16 février 2023.

La greffière et directrice générale par intérim,

Chantal Plamondon, OMA